

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7678 SÉANCE DU 26 janvier 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE – TESMAURICIE H2 INC. –
PROJET MAURICIE

Attendu que TESMauricie H2 inc. (« TES ») développe un projet de production d'hydrogène vert en Mauricie (« Projet Mauricie »), lequel vise à contribuer à la transition énergétique du Québec;

Attendu que le Projet Mauricie est situé sur le Onyionhwentsïio', territoire principal sur lequel la Nation Wendat détient des droits protégés par le *Traité Huron-Britannique de 1760* et l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») et TES ont entamé des échanges relativement au Projet Mauricie et ont exprimé leur volonté d'établir une relation à long terme fondée sur le respect mutuel, le dialogue, la transparence, la collaboration et la confiance;

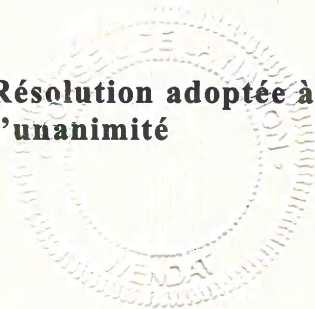
Attendu que le 21 août 2024, TES et le Conseil ont signé une entente de confidentialité dans le cadre de leurs discussions relatives au Projet Mauricie;

Attendu que le 18 mars 2025, TES et le Conseil ont signé une entente prévoyant la documentation par le Conseil des impacts du Projet Mauricie sur les droits, activités et intérêts de la Nation Wendat;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7678 SÉANCE DU 26 janvier 2026

SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE – TESMAURICIE H2 INC. –
PROJET MAURICIE

Attendu que TES et le Conseil souhaitent, par la signature d'une entente-cadre, mettre en commun les informations pertinentes et amorcer des discussions actives, ouvertes et de bonne foi permettant de négocier une entente de collaboration et de participation couvrant les phases de construction, d'exploitation et de mise en opération du Projet Mauricie (« Entente-cadre »);

Attendu que l'Entente-cadre ne constitue pas un appui au Projet Mauricie;

Attendu que l'entente de collaboration et de participation à être négociée inclura des mesures d'accommodement et des possibilités de participation économique pour le Conseil et que, dans l'attente de la conclusion de celle-ci, TES et le Conseil souhaitent convenir des mesures intérimaires encadrant leur collaboration par la signature de l'Entente-cadre.

Compte tenu de ce qui précède, il est **proposé** par le Chef familial Yves Sioui, **appuyé** par le Chef familial Stéphane Picard, et **résolu** :

- **D'approuver** l'entente-cadre entre TESMauricie H2 inc. et le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») concernant le Projet Mauricie (« Entente-cadre »);
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, l'Entente-cadre et à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits et à poser tous les gestes qu'il peut à sa discrétion juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026

Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

